

# UNIVERSITÉ DE PROVENCE

UNIV/08-443-9 du 8/12/08

## AVIS DE RECRUTEMENTS EXTERNES D'ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION - SESSION 2008

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Bureau des Concours de L'Université de Provence - Tél : 04 91 10 61 51

En application de l'article 51 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et formation du ministère de l'éducation nationale, des recrutements externes sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation des établissements relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche auront lieu, au titre de l'année 2008, dans les établissements publics d'enseignement supérieur et les établissements publics administratifs sous la responsabilité des présidents ou des directeurs de ces établissements.

Ces recrutements sont organisés par branche d'activité professionnelle et par emploi type.

Conformément à l'arrêté du 13 novembre 2008 (journal officiel n° 0273 du 23/11/2008), le nombre total de postes à pourvoir est de 533.

**Au titre de l'Université de Provence** (Aix-Marseille 1), le nombre de postes à pourvoir est fixé à **3** :

- BAP I – Gestion scientifique et technique – Emploi type : aide en gestion scientifique et technique - **1 poste.**
- BAP G – Patrimoine, logistique, prévention, restauration – Emploi type : opérateur logistique - **2 postes.**

Les dossiers de candidature sont constitués d'une lettre de candidature et d'un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

Les dossiers sont à télécharger sur le site de l'Université de Provence :

<http://sites.univ-provence.fr/dipaac/>

rubrique « publication recrutements sans concours ».

## Division des Personnels

### Bureau des IATOS

(mise à jour du 03 décembre 2008)

[OFFRES D'EMPLOIS](#)

[CONCOURS](#) 

[PUBLICATIONS RECRUTEMENT SANS CONCOURS](#)

[INFORMATIONS](#)

[BIBLIOTHEQUE DIPAAAC](#)

[LIENS UTILES](#)

Ils doivent être adressés à :

**Université de Provence  
DRRH - Bureau des Concours  
3, Place Victor Hugo  
13331 MARSEILLE Cedex 3**

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 3 janvier 2009.

Le Président de l'Université de Provence (Aix-Marseille 1) arrête la création d'une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement.

La commission de sélection examine les dossiers de chaque candidat. Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, la commission procède à la sélection des candidats puis à l'audition des candidats retenus.

Les candidats retenus pour l'audition seront convoqués par courrier.

Pour tout renseignement complémentaire, vous devez vous adresser à l'établissement.

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*